

Plateaux du Serein	Combe de Santigny
<p>Les enjeux sur la zone d'implantation :</p> <p>Des enjeux pour les habitats naturels et la flore caractérisés comme très faibles :</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Pour les grandes cultures largement majoritaires, des habitats appauvris et ne possédant pas ou plus d'espèces patrimoniales ; ■ Des friches vivaces périphériques des cultures comportant des habitats sans enjeux particuliers pour la conservation de la flore et non menacés ; ■ Des prairies de fauche calcicole avec des habitats d'intérêt communautaire à enjeu modéré, peu représentées dans la zone d'implantation. <p>Des enjeux pour la faune terrestre et l'avifaune caractérisés comme globalement faibles à modérés :</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Des enjeux modérés pour les amphibiens et reptiles (uniquement représenté par le lézard des murailles) ; ■ Des enjeux faibles pour les mammifères terrestres et modérés à très localement très forts pour les chiroptères ; ■ Pour l'avifaune, les enjeux se situent principalement sur les secteurs végétalisés du site et sur les milieux peu abondants tels que les prairies. <p>Des enjeux paysagers limités par de vastes massifs forestiers qui ceignent la zone d'implantation et limitent ainsi l'aire d'influence visuelle du projet.</p> <p>Caractéristiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> Surface site : environ 68 ha Surface projet : environ 36 ha Puissance du parc : environ 31 MWC Technologie envisagée : modules mono ou polycristallins sur chassiss fixe Nombre de personnes alimentées en électricité renouvelable : 20 750 (*) 	<p>Les enjeux sur la zone d'implantation :</p> <p>Des enjeux pour les habitats naturels et la flore caractérisés comme globalement très faibles et ponctuellement forts :</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Aucune espèce réglementaire protégée observée sur la zone d'implantation ou sur l'aire d'étude immédiate ; ■ Des fourrés calcicoles et des prairies sèches piétinées sans intérêt patrimonial particulier en termes d'habitats ; ■ Des habitats banals et très appauvris pour les grandes cultures. <p>Des enjeux pour la faune terrestre et l'avifaune caractérisés comme globalement faibles et ponctuellement très forts :</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Des enjeux limités pour les mammifères terrestres et les amphibiens ; ■ Des enjeux ponctuels potentiellement forts pour les reptiles sur des vieux murs en lisière forestières (lieudit La Ronce) ; ■ Des enjeux modérés et localement forts pour les chiroptères en lisières forestières. <p>Des enjeux paysagers limités par de vastes massifs forestiers qui entourent la zone d'implantation et limitent ainsi une visibilité trop importante sur le futur projet.</p> <p>Caractéristiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> Surface site : environ 80 ha Surface projet : environ 20 ha Puissance du parc : environ 16 MWC Technologie envisagée : modules mono ou polycristallins sur chassiss fixe Nombre de personnes alimentées en électricité renouvelable : 9 200 (*)
<p>*Consommation moyenne en France, tous types de logements et chauffages confondus (Calcul sur la base de données croisées INSEE / CRE / RTE)</p>	



Printemps - Été 2020

- Études faune, flore, milieux naturels
- Pré-consultation services de l'État et Chambre d'Agriculture de l'Yonne.

Automne - Hiver 2020

- Présentation aux Élus locaux avant projet sur zone d'implantation élargie (148 ha)
- Pré-dimensionnement des projets solaires et agricoles.

1^{er} semestre 2021

- Étude paysagère.
- Étude préalable agricole.
- Lancement de l'Étude d'impact.
- Décision de scinder la zone d'implantation élargie en 2 projets distincts

fin 2021*

- Bulletin d'information.
- Réunion publique et Concertation préalable volontaire.
- Dépôt des dossiers de permis de construire.

2022*

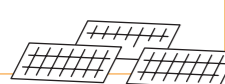
- Instruction du dossier prévoyant une enquête publique de 1 mois.
- Obtention du permis de construire.

2023*

- Financement des projets.
- Dépôt et instruction des dossiers de raccordement.
- Construction des parcs et mise en exploitation des projets de conversion agricole.
- Raccordement et mise en service.
- Début de l'activité agricole.

Un parc photovoltaïque a une durée de vie de 30 ans environ. Le démantèlement et recyclage des installations sont prévus en fin d'exploitation.

*dates prévisionnelles



Des projets soumis à étude d'impact et à étude préalable agricole

L'étude d'impact

L'étude d'impact sur l'environnement est une étude préalable à la mise en œuvre de tout projet photovoltaïque d'une puissance crête supérieure ou égale à 250 kW.

A ce titre, les projets de Plateaux du Serein et Combe de Santigny doivent faire l'objet d'une évaluation environnementale. Elle comporte un volet agricole, un volet paysager, un volet faune, flore et milieux naturels, et relève de la responsabilité du maître d'ouvrage.

Des études d'impacts sont donc en cours de réalisation pour ces deux projets.

A ce stade, les diagnostics de l'état initial naturaliste ont été réalisés tandis que l'analyse des impacts et des mesures visant à éviter, réduire et compenser les éventuels impacts restent à produire.

Les études paysagères et les études préalables agricoles sont en cours. Pour garantir leur objectivité, les études spécialisées sont réalisées par des bureaux d'études ou des experts indépendants.

Les dossiers de demande de permis de construire sont constitués en partie de ces études d'impacts. Ils seront soumis à enquête publique et feront l'objet d'un avis de la Mission régionale d'autorité environnementale. Cet avis intervient lors de la procédure d'autorisation préfectorale et constitue un élément de décision.

L'étude préalable agricole

Conformément à l'article 28 de la Loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt (LAAF), ainsi que le décret 2016-1190 du 31 août 2016, les projets d'aménagement et construction d'une surface supérieure à une limite définie par arrêté préfectorale (pour le département de l'Yonne la limite est fixée à 1 ha) sont soumis à étude préalable agricole. Cette étude fait l'objet d'un avis de la commission départementale de préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers (CDPENAF) et d'un avis des services de l'Etat.

L'étude porte sur l'analyse de l'état initial de l'économie agricole sur toute la chaîne de valeur, pour la zone d'implantation du projet et son aire élargie. Un projet de poursuite d'activité agricole doit être présenté avec ses impacts sur l'économie agricole du territoire.

Si des impacts résiduels demeurent, c'est-à-dire que tous n'auront pu être évités ou réduits, des mesures de compensation collective, factuelles et chiffrées seront proposées pour consolider l'économie agricole du territoire, avec des modalités de mise en œuvre et un calendrier.

A ce stade des études pour les deux projets, les hypothèses de travail à l'étude sont l'élevage ovin, l'apiculture bio ainsi que des productions tests de cultures à hautes valeurs ajoutées (plantes aromatiques, petits fruits rouges, etc.).

Une réunion publique d'information le 17 septembre 2021 à 20 h à la salle des fêtes de Santigny !

Afin de vous présenter les projets Plateaux du Serein et Combe de Santigny, le contenu des dossiers de concertation et de répondre à vos questions éventuelles, une réunion publique sera assurée par le responsable de projet le 17 septembre 2021 à 20h, à la salle des fêtes de Santigny dans le respect des règles sanitaires en vigueur au mois de septembre prochain.

La concertation préalable volontaire du lundi 17 au septembre au 4 octobre 2021 !

Cette procédure a pour objectif de recueillir les observations du public portant sur les caractéristiques des deux projets : les propositions de projets agrivoltaïques, les incidences potentielles sur l'environnement, les solutions alternatives envisagées, présentées dans un dossier de concertation, conformément à l'article R.121-20 du code de l'environnement.

La concertation préalable est une démarche volontaire, à l'initiative d'ABO Wind qui souhaite informer le public et solliciter sa participation, en amont du dépôt des demandes de permis à construire.

Pendant toute la durée de la concertation, un dossier de concertation sera disponible pour consultation :

- En mairie de Santigny pendant les heures et jours habituels d'ouverture au public ;
- Dans la version électronique téléchargeable sur la page internet de chaque projet :
<https://www.abo-wind.com/fr/la-societe/a-propos-abo-wind/nos-projets/Plateaux-du-serein.html>
<https://www.abo-wind.com/fr/la-societe/a-propos-abo-wind/nos-projets/Combe-de-Santigny.html>

Des observations et propositions pourront être adressées :

- par écrit sur le registre ouvert à la mairie de Santigny ;
- par correspondance à l'adresse suivante :
ABO Wind – 6 bis Avenue Jean Zaay – 45000 Orléans ;
- par voie électronique, à l'adresse suivante : thomas.glutron@abo-wind.fr ;
- via le formulaire « Foire à questions » de la page internet du projet.

A l'issue de la concertation :

- Le responsable du projet d'ABO Wind recueillera les observations formulées.
- Un bilan de concertation sera rendu public pour chaque projet. Ils seront disponibles en mairie ainsi que dans leurs versions électroniques téléchargeables sur la page internet de chaque projet pendant deux mois.
- Pour chaque projet, ABO Wind indiquera les mesures qui seront prises pour répondre aux enseignements tirés de la concertation.

ABO Wind en France

Fondé en 1996 en Allemagne, le groupe ABO Wind est l'un des développeurs de projets d'énergies renouvelables les plus expérimentés en Europe.

En 2002 a été créée la filiale française avec aujourd'hui une équipe multidisciplinaire de 120 personnes et des bureaux à Toulouse, Lyon, Nantes, et Orléans.

Le développement de projets a permis de raccorder 347 MW pour alimenter environ 360 000 personnes avec de l'électricité propre.



Contacts

Responsable du projet
Thomas Glutron
Tél. : 06 45 85 22 12
thomas.glutron@abo-wind.fr

Responsable de la communication
Cristina Robin
Tél. : 05 34 31 13 43
cristina.robin@abo-wind.fr

@ABOWindFrance

ABO Wind

www.abo-wind.com/fr

ABO
WIND
SOLAR

Les projets photovoltaïques au sol de Plateaux du Serein et Combe de Santigny

Commune de Santigny – Yonne



Bulletin d'information - Septembre 2021



La société d'ABO Wind porte actuellement deux projets de parcs photovoltaïques au sol au nord de la commune de Santigny.

Dans le cadre de cette démarche, il a été choisi de procéder, en accord avec la commune de Santigny, à une concertation préalable du public pour recueillir l'avis de l'ensemble de la population et des acteurs locaux.

Cette démarche volontaire se tiendra du 17 septembre au 4 octobre 2021.

Cette période s'ouvrira par une réunion publique d'information qui se tiendra le 17 septembre 2021 à 20h à la salle des fêtes de Santigny dans le respect des règles sanitaires en vigueur.

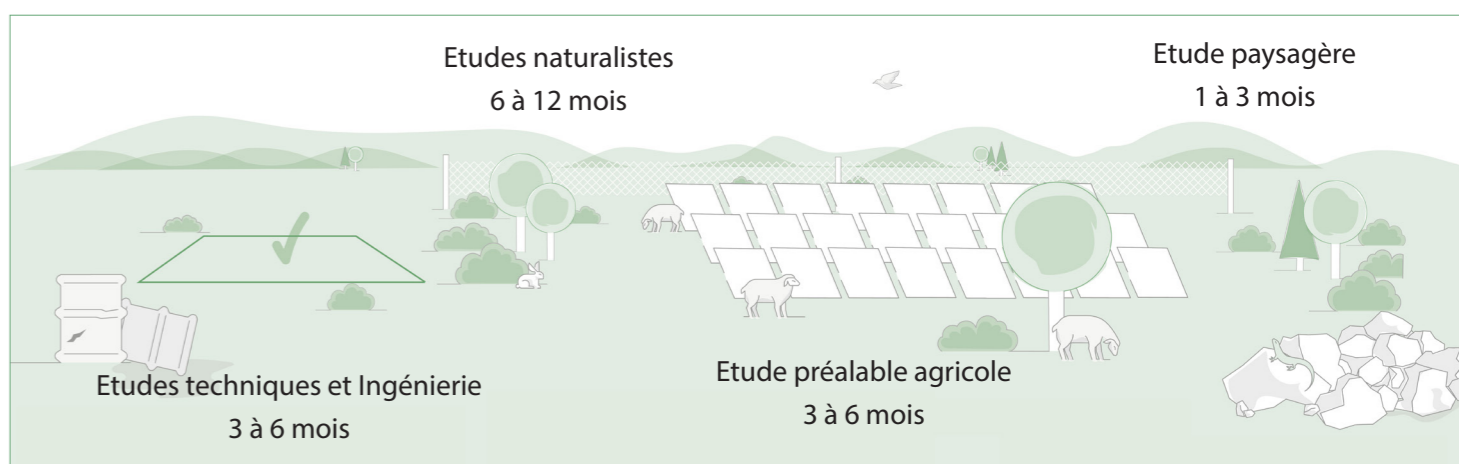
L'ensemble des modalités concernant la démarche volontaire se trouve en page quatre.

Les projets

Les deux projets portent sur des parcelles agricoles. Leurs conceptions agrivoltaïques permettront de coupler la ou les production(s) agricole(s) à une production d'électricité renouvelable d'origine photovoltaïque.

Les hypothèses les plus avancées sont la transition en élevage d'ovin, l'apiculture biologique et des productions tests de cultures spécialisées à haute valeur ajoutée (plantes aromatiques, fruits rouges, etc.)

Un parc agrivoltaïque est le fruit de diverses études



ABO
WIND
SOLAR

Tournés vers le futur

ABO Wind SARL au capital de 100.000 euros | Siège social : 2 rue du Libre Echange, 31500 Toulouse, France | Siren : 441 291 432 | Document imprimé sur un papier recyclé | Ne pas jeter sur la voie publique